Séance du 12 décembre 2022

Le douze décembre deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 6 décembre 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

En exercice : 58
Présents : 42
Votants : 46

Étaient Présents :

ASTILLÉ	/
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	LEPICIER René-Marc , titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	Christophe LANGOUËT, DOREAU Jean Sébastien, MANCEAU Laurence, RADE Maurice, BÉZIER Florence, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile , titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	GUILLET Vincent, titulaire
ST ERBLON	FRANGEUL Raymond, suppléant.
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé) , LECOT Gérard (La Chapelle Craonnaise), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GARBE Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), LIVENAIS Norbert (Renazé) ? PENE Loïc (St Aignan S/Roë)

Étaient absents : DEROUET Loïc (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brain s/les Marches)), VALLEE Jacky (Chérancé), TISON Hervé (Congrier), HAMARD Benoît (Craon), CHADELAUD Gaétan (La Roë), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), CLAVREUL Yannick (Simplé), GAUCHER Olivier (St Erblon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Gérard LECOT a donné pouvoir à Dominique GUINEHEUX — **Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET**

Norbert LIVENAIS a donné pouvoir à Patrick GAUTIER — **Loïc PENE a donné pouvoir à Vincent GUILLET**

Secrétaire de Séance : Élu **M. Dominique COUEFFE**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-12/165 – FINANCES

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 12 décembre 2022

OBJET 2022-12/165 – FINANCES
Admissions en non-valeur

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances/Marchés Publiques, expose au conseil communautaire que la Trésorerie de Craon a présenté des situations de produits irrécouvrables pour différents budgets qui se présentent comme suit :

BUDGET	OBJET	MONTANT	MOTIF	TYPE ADMISSION	COMPTE
70020	Facture eau	1 071,39 €	Abandon de créances	Créances éteintes	6542
70000	Divers	3 926,83 €	Créances irrécouvrables	Admissions en non valeur	6541
70020	Facture eau	8 277,95 €	Créances irrécouvrables	Admissions en non valeur	6541
70020	Facture eau	3 336,41 €	Abandon de créances	Créances éteintes	6542
	total	***16 612,58 €***			

Le conseil communautaire est invité à :

- ⇨ ***DÉCIDER*** *de procéder aux différentes admissions en non-valeur ou créances éteintes telles que présentées ci-dessus,*
- ⇨ ***AUTORISER*** *le Président ou Vice-président à procéder aux écritures comptables nécessaires.*

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 16 décembre 2022
Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

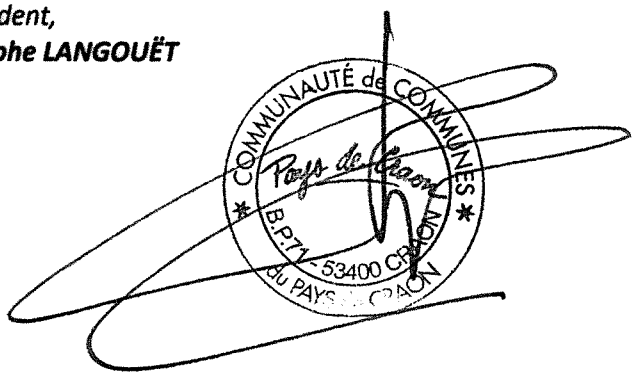

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20221212-DELIB202212165-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Affichage : 19/12/2022
Pour l'autorité compétente par délégation